



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 92 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 64 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel

pour publication immédiate

Le communiqué précédent
portait le n° 88/25

N° 89/1

Le 12 janvier 1989

Elettronica Sicula S.p.A. (ELSI)
(Etats-Unis d'Amérique c. Italie)

Ouverture des audiences le lundi 13 février 1989

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Les audiences publiques au cours desquelles les Parties présenteront leurs plaidoiries dans l'affaire de l'Elettronica Sicula S.p.A. (ELSI) s'ouvriront le lundi 13 février 1989 à 10 heures dans la grande salle de Justice du palais de la Paix, à La Haye.

*

Comme il a été annoncé précédemment, cette affaire est traitée par une chambre que la Cour a constituée par ordonnance du 2 mars 1987.

Le 20 décembre 1988, la Cour a élu son président, M. J.M. Ruda, pour remplacer à la Chambre M. Nagendra Singh, décédé le 11 décembre 1988.

La Chambre est actuellement composée comme suit :
M. J.M. Ruda (Argentine), Président; M. S. Oda (Japon),
M. R. Ago (Italie), M. S.M. Schwebel (Etats-Unis d'Amérique) et
sir Robert Jennings (Royaume-Uni), juges.

NOTE POUR LA PRESSE

1. Les audiences publiques se tiendront dans la grande salle de Justice du palais de la Paix. Les représentants de la presse pourront y assister sur présentation de leur carte de presse ou de la carte d'admission qui leur est gracieusement remise sur demande. Des tables seront mises à leur disposition dans la partie de la salle située à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée.

2. Des photographies pourront être prises avant chaque audience ainsi que pendant quelques minutes au début et vers la fin de chaque audience. Pour les prises de vues (cinéma ou télévision), une autorisation spéciale sera nécessaire.

3. Dans la salle de la presse (salle 5), qui se trouve au rez-de-chaussée du palais de la Paix, un haut-parleur retransmettra les plaidoiries faites devant la Cour.

4. Les représentants de la presse ne pourront utiliser que les cabines téléphoniques du bureau de poste situé au sous-sol du palais de la Paix.

5. M. Witteveen, Secrétaire de la Cour (tél. 233), ou en son absence Mme El-Erian (tél. 234), se tient à la disposition des représentants de la presse pour tous renseignements.
